

# Approche pour évaluer les effets des contraintes du milieu physique sur l'aménagement forestier à l'échelle du paysage.

André Robitaille et Jean-Pierre Saucier

Les contraintes du milieu physique influencent la croissance des forêts et les activités forestières. À l'échelle locale, ces contraintes sont considérées lors de la planification ou lors de la réalisation des opérations forestières. Aux échelles régionales ou continentales, elles sont intégrées aux évaluations plus générales du potentiel d'aménagement de vastes portions de territoire. Dans cette étude, nous proposons une approche pour évaluer les effets des contraintes du milieu physique sur l'aménagement des forêts à l'échelle régionale pour un territoire couvrant 482 000 km<sup>2</sup>. Les caractéristiques du milieu physique de ce territoire sont diversifiées et les plus contraignantes sont les dépôts organiques hydromorphes, les moraines de décrépitude, les tills délavés, les champs de blocs glaciaires, les éboulis rocheux, les dépôts éoliens actifs, les pentes supérieures à 40% et les reliefs accidentés. Ces contraintes ont été évaluées dans 1114 districts écologiques, dont la superficie moyenne est de 433 km<sup>2</sup>. Afin de distinguer les districts écologiques qui peuvent être aménagés convenablement de ceux où les contraintes sont trop importantes pour que la production de bois y soit durable, nous avons effectué une analyse de sensibilité des contraintes du milieu physique pour chacun des districts. Un district écologique a été considéré comme propice à l'aménagement lorsque plus de 20 % de sa superficie terrestre est constituée d'éléments peu contraignants ou plus de 40 % pour les districts qui ont un type de relief de monts. Ces seuils de passage ont été définis au moyen d'un avis d'experts, établi en se basant sur des analyses de sensibilité effectuées sur l'ensemble de la zone d'étude, sur des analyses de deux secteurs présentant des types de contraintes différentes et sur la base d'une bonne compréhension de la zone d'étude. Nos résultats montrent que les districts écologiques où le milieu physique présente des contraintes importantes couvrent 7,5% (36 000 km<sup>2</sup>) du territoire. Cette étude démontre qu'une classification a priori de portions de territoire, fondée sur les caractéristiques permanentes du milieu, peut faciliter l'identification et l'analyse des secteurs qui ne sont pas ou peu propices aux activités d'aménagement forestier.